Aménités des lieux urbanisés

(Article d'Hélène Ancion, extrait de l'ouvrage « Cinquante ans d'action territoriale. Un socle, des pistes pour le future », CREAT, sous la direction d'Yves Hanin, Presses Universitaires de Louvain, 2015.)

Le territoire belge, peut-être plus que tout autre territoire européen, est miné par la prégnance de la fonction résidentielle en milieu rural et par la dispersion des activités urbaines au dehors des villes. Les lotissements excentrés en constituent la manifestation la plus flagrante. Les conséquences néfastes à court, moyen et long terme sont connues. Ainsi, la perte de liens sociaux liée à la monofonctionnalité et à l'éparpillement des foyers, l'appauvrissement des villes, la banalisation du territoire, le gaspillage énergétique, l'érosion de la biodiversité, la mobilité automobile impactant fortement la qualité de l'air, la santé et le portefeuille des familles, y-compris pour les familles qui n'ont pas de voiture. IEW a toujours lutté contre ce phénomène multiforme en appelant à une plus grande parcimonie et à un recentrage de l'habitat dans les lieux déjà urbanisés, où des milliers de friches et d'immeubles attendent une nouvelle vie. Or, si la relocalisation des fonctions est pertinente et judicieuse, pourquoi est-ce que beaucoup de Wallons vont tout à fait dans le sens contraire ?

Vues vertes

IEW a entrevu une nouvelle approche de la question en septembre 2013, à l'occasion d'une conférence de Geoffrey Caruso, économiste spécialisé en aménagement du territoire, professeur à l'Université du Luxembourg et président de l'association Namur2080. Intitulé « Morphogenèse et maîtrise de l'étalement urbain : des noyaux d'habitat pour accompagner le choix résidentiel ? » (Cycle de formations « Mardi du Territoire », Namur 17/09/15), son exposé tournait autour d'une notion au nom étrange : les aménités.

Contrairement aux apparences, « Aménité » n'est pas un néologisme de la géographie contemporaine, mais un vieux mot. Se rapportant essentiellement à des choses ou à des personnes, il en signale le caractère agréable. Le Dictionnaire de la Langue française d'Emile Littré, rédigé de 1847 à 1865, dit de l'aménité qu'elle est un « agrément accompagné de douceur » et donne pour exemples « aménité d'un lieu, aménité de l'air, de la température. » Le Littré cite Montesquieu : « Vous pourrez jouir de l'aménité de la France, que vous aimez ». Puis il extrait d'un texte du XVIe siècle : "la fécondité et amenité de ceste terre" (PARADIN, Chronique de Savoye, 1552, p.9).

Revenons à Geoffrey Caruso, qui utilise la notion d'aménité pour questionner l'origine des formes récentes d'urbanisation en Wallonie - notamment la dispersion des maisons unifamiliales - et ainsi montrer l'importance du comportement individuel dans l'orientation du marché immobilier. Un comportement qui obéit à des aspirations, auxquelles répondent les aménités existantes (ou supposées exister) dans un lieu donné. L'attrait pour la faible densité figure en première ligne. Pourquoi ? Parce que la faible densité de constructions est présumée génératrice de « vues vertes ». Une aménité toute relative, qui suscite l'idée du milieu bénéfique pour la santé. La famille qui cherche à s'établir dans un lieu peu densément bâti, dans le but de s'entourer d'autant de vert qu'elle peut, perçoit l'éloignement géographique comme très valable pour l'environnement et pour

elle-même. User beaucoup de combustible, répandre beaucoup de particules fines, être entouré d'un vert géré à coups de pesticides, ou marcher trop peu : rien de cela n'entre dans son calcul.

Parmi les facteurs qui contribuent au choix du lieu de vie, l'aménité de proximité des services fait figure de petite oubliée. Une surprise ? Plutôt une confirmation. Beaucoup de ménages évitent de calculer les distances qui séparent leur domicile des lieux de ravitaillement, des lieux de travail et d'enseignement. Grâce à une ou plusieurs voitures privées, cet écart n'est pas envisagé comme un obstacle au bon déroulement de la vie quotidienne. Tant pis si les trajets sont répétitifs ou coûteux, l'aménité « faible densité» l'emporte sur la désaménité « navettes ».

Etablissant un rapport mathématique entre « disposer de vues vertes » et « faire partie d'une agglomération », Geoffrey Caruso pose la question suivante : la densification d'un lieu occasionne-t-elle l'accroissement des services utiles et une perte de vues vertes ? C'est parfois exactement le contraire qui se passe. Par exemple, en pleine ville, lorsque la société qui gère les transports en commun décide de supprimer un arrêt, malgré une augmentation du nombre d'habitants ou du nombre objectif d'usagers. Autre exemple, toujours en pleine ville, lorsque les jardins privés des uns et des autres procurent des paysages variés ainsi qu'une bonne dose d'intimité à tout un îlot.

Un aspect plus exploratoire de la recherche a particulièrement intéressés le public du Mardi du Territoire et les chargés de mission en Aménagement du territoire et Urbanisme d'IEW : des aménités peuvent être rapprochées d'un bien public au plein sens du terme, lorsqu'elles profitent à un nombre illimité de personnes, et du moment qu'elles ne s'épuisent pas quand quelqu'un en retire du plaisir.

Aménités, « vieille-France » ou Wallonie plaisante ?

Afin d'explorer cette piste, en 2014, le projet « Aménités des lieux de vie » voit le jour. Il poursuit un objectif bien particulier : obtenir, par des visites de terrain et à travers les recherches récentes en aménagement du territoire et urbanisme, une appréhension concrète des aménités de différents lieux urbanisés et de leur rôle dans la vie des habitants. Le raisonnement est le suivant : si les aménités participent à l'aménagement du territoire via la désurbanisation, on est en droit de les imaginer présentes aussi dans les lieux habités de longue date, opérant le même charme, la même attraction, pour d'autres habitants, voire pour des visiteurs occasionnels. La démarche vise à vérifier l'hypothèse qu'il existe partout des aménités qui participent à rendre un endroit vivable, à augmenter son habitabilité pour l'ensemble des personnes qui y habitent.

Aménité. Le mot est un peu étrange. Un peu « vieille-France », un poil barbare, un rien emprunté. Qu'à cela ne tienne, il vaut mieux un nom rébarbatif pour un sujet sympathique, plutôt qu'un nom accrocheur pour un contenu vague et fade !

C'est un projet qui met ses chaussures de marche, achète son ticket de train ou d'autobus et part à la découverte des lieux urbanisés de Wallonie. D'abord, premier volet du projet, pour rencontrer des chercheurs en urbanisme et les faire parler de ce qui, selon eux, aide à bien vivre ensemble. Pierre Cox, Pierre Vanderstraeten, Charlotte Demulder, Geoffrey Caruso encore, ont accepté de réfléchir avec nous aux petites choses aptes à faire réussir un lieu.

Il ressort de ces rencontres que les réflexions citoyennes et scientifiques ont, depuis les années 1970, cherché à attirer l'attention du monde politique sur les méfaits de l'éparpillement de la résidence, du

commerce et services, et qu'elles ont pu, parfois, arriver à leurs fins. Entre autres traces de leurs efforts, la réglementation relative aux Centres anciens protégés, les Commissions Communales d'Aménagement du Territoire, ou encore les Contrats de Rivières. Les associations environnementales et les recherches les plus récentes persistent à réclamer un aménagement du territoire plus parcimonieux, dans toutes les langues. Mais cela, sans parvenir à faire infléchir vers le bas la courbe de l'occupation du sol : l'administration du cadastre signale un nombre de m² moyens occupés par la résidence en augmentation constante, ce qui corrobore les observations par satellite du morcellement de plus en plus accusé des zones dites « non urbanisables » par l'urbanisation, que celle-ci se trouve ou non localisée en zone urbanisable au Plan de secteur.

Sur la forme même de l'urbanisation récente de la Wallonie, l'examen des écrits et des dessins d'auteurs tels que Jane Jacobs ou Thomas Gordon Cullen confirme que les villes wallonnes ne sont pas stylistiquement aussi dépareillées et pitoyable que d'aucuns voudraient le croire. Parce qu'elles acceptent la coexistence de strates d'époques différentes, de voisins différents, de morceaux de nature ébouriffée et de voiries partant en tous sens, elles pourraient intéresser ces auteurs qui prônaient un urbanisme sans effet de manche, un urbanisme qui évite de se croire capable de susciter par lui-même des qualités morales et des grandes vertus.

Ensuite, deuxième volet du projet, des visites non guidées, au hasard de la Wallonie, de façon à observer ce qui est disponible dans ou depuis l'espace public pour faciliter la vie à un visiteur novice dans cet endroit. Pour qui visite, « sans prévenir personne de son arrivée », Bomel, Jambes et Flawinne à Namur, Outre-Meuse à Liège, Braine-L'Alleud, le Chenois à Waterloo, Comines-Warneton, qu'est-ce qui est accueillant, amène, sympathique ? Par ce prisme, qui n'exclut pas le rôle qu'elles peuvent jouer pour les habitants et les habitués, les aménités deviennent de véritables « havres », des clés du bien vivre et du bien survivre dans un lieu urbanisé. On épinglera ainsi, à Flawinne, le cimetière qui contourne l'église et descend à flanc de coteau, ouvert en journée, peuplé de pierres qui racontent les siècles tranquillement, faisant face au versant couvert de forêt de la rive sud de la Sambre ; à Waterloo, le côté ouest de la gare SNCB de plain-pied avec un catalogue de villas tous styles et, au-delà du lotissement, à moins de dix minutes de marche, le taillis sous futaie du Bois des Bruyères ou Triage Sainte-Gertrude ; à Comines, le commerce et les activités socio-culturelles groupées le long de la rue principale (rue de la gare, rue du faubourg et rue du Fort !) qui mène vers l'autre Comines, la Française, en empruntant un beau pont métallique qui enjambe à la fois la Lys, les berges naturelles et les manœuvres de péniches. Autour de nous, de rares passants profitent de ces aménités diverses. La plupart des lieux visités sont déserts. Le mystère des localités wallonnes s'auto-entretient, la curiosité à leur égard étant extrêmement limitée, même de la part des autochtones.

Liège, Outre-Meuse, Fête de la Saint-Pholien, 22 juin 2014. C'est le jour du tir aux campes, une attraction visuelle, sonore et même odorante à cause des charges de poudre mises à feu. Sur l'image, on retrouve deux aménités architecturales typiques de toute la Wallonie : 1. le seuil à degrés, qui sert de banquette improvisée à deux Zouaves du cortège folklorique ; 2. la fenêtre du bel-étage, qui offre à la spectatrice une vue imprenable sur la fête sans qu'elle doive sortir de chez elle. Photo H. Ancion

Rôti de plan de secteur

Pour matérialiser la notion d'aménité collective de la façon la plus concrète possible, le troisième volet du projet a aussi consisté en descentes sur le terrain, cette fois guidées par des habitants, à Biercée, Marchienne-au-Pont, Val-Saint-Lambert, et Louvain-la-Neuve.

Par le biais des associations d'IEW et de relais locaux (membres de CCATM, entre autres), nous avons lancé l'invitation à nous recevoir. Pour rendre l'exercice pertinent, il fallait qu'au moins cinq personnes acceptent de témoigner de leurs aménités. La visite devait se passer en journée et durer trois heures.

Quelques jours avant chaque visite, une « maille » de 500x500m, tracée sur une image-satellite du lieu, était envoyée à chaque participant, avec une explication de ce qu'est une aménité, en lui demandant de choisir dans ce périmètre une seule aménité. Cette aménité, il nous la montrerait lors de la visite. Qu'elle soit sonore, odorante, visible, ou autre, elle devrait être perceptible par tous les participants, même si son acception en tant qu'aménité pouvait ne pas faire l'unanimité. Cette aménité devait soit se trouver dans le périmètre, soit être perceptible depuis ce périmètre. Des exemples étaient fournis pour aider les participants à choisir. Nous leur demandions de garder la surprise jusqu'à la visite.

L'exercice comportait une phase de marche, d'une aménité à l'autre, en suivant un circuit établi sur carte avec les participants en début de rencontre. A chaque aménité, le groupe s'arrêtait pour la repérer et écouter le participant expliquer pourquoi elle le rendait attaché au lieu. L'exercice comportait ensuite une phase de débriefing, dans un lieu fermé et confortable. Il fallait alors effectuer, tous ensemble, le report sur carte de la promenade et des aménités de chaque participant. L'exercice se terminait par la découverte des affectations du plan de secteur dans la localité et en particulier, dans la maille.

Marchienne-au-Pont, 14 novembre 2014, descente vers la Sambre par la ruelle en contrebas du Château de Cartier. De dos, les quatre « Dames de Marchienne ».Colette et Isabelle ouvrent la marche, Dany et Annamaria viennent ensuite. Benjamin Assouad photographie les parois resserrées de cet itinéraire bis. Bientôt, nous arriverons sur le quai, prêts à écouter Dany Baudoux raconter son aménité : la tour de la Brasserie des Alliés de Marchienne. Photo H. Ancion

En partant d'un point de vue strictement positif, centré sur l'expression individuelle et sur l'écoute d'une parole libre, nous avons mis les participants sur un pied d'égalité, quel que soit leur métier, leur âge ou leur engagement sociétal. Ils ont répondu par une création personnelle tour à tour scientifique, critique, poétique, politique. Ce volet du projet a mis en évidence la faculté de chacun à « s'étendre », bien au-delà de son foyer. Tout l'environnement compte. Nous avons recueilli sur petits films digitaux et en photos, de véritables pépites. Certaines sont déjà publiées dans la Lettre des CCATM, un périodique publié par IEW.

Sans que cela ait été prévu au programme – ni même dans la définition du projet en tant que tel - les quatre visites ont donné lieu, pendant l'exercice, à d'importantes discussions sur les enjeux environnementaux et sociaux liés à l'aménagement du territoire. Les outils, objets théoriques et

concepts typiques de l'urbanisme ont été manipulés par des personnes n'ayant parfois aucune pratique préalable de ces termes et de ces différents documents graphiques. Sur les vingt-cinq participants, toutes localités confondues, les plus diserts en matière d'urbanisme se sont avérés être un haut-fonctionnaire communal et un résident permanent d'un camping. L'invitation de ce dernier à un barbecue « où l'on ferait rôtir un petit plan de secteur exprès pour vous » montre à quel point l'humour et la conscience citoyenne peuvent se rejoindre pour faire face à des situations juridiques pénibles.

Conclusion temporaire

L'hypothèse de départ est vérifiée : oui, il existe des aménités dans tous les lieux de vie urbanisés. Celles que les participants des visites ont choisies sont toutes très proches de la définition d'un bien public. Oui, les aménités « collectives » sont indispensables pour bien vivre ensemble. Ces aménités sont sous notre nez, mais un peu de négligence suffira pour les faire disparaître. Elles parlent à nos sens, à notre mémoire et à notre imagination. Comme des œuvres d'art, elles ne valent rien sans un public, sans des amateurs. Elles demandent à être vécues et partagées.

Les participants ont unanimement reconnu que notre démarche les amenait à prêter plus d'attention à ce qui les entoure. Fort bien. Mais ils estiment en outre que les aménités doivent faire partie à l'avenir de la réflexion politique. Les aménités peuvent devenir le pivot d'un projet sociétal, il faut pour cela que l'attention prévale à toutes les échelles de décision, de la plus individuelle à la plus collective. L'attachement au lieu de vie revêt une importance majeure, il éclaire la notion que chacun a du « bon aménagement des lieux ». C'est aussi un droit, qui est refusé à ceux qui séjournent dans des zones jugées inappropriées, ou des établissements jugés insalubres, alors même qu'ils se sentent néanmoins « chez eux ».

Puisque le respect des aménités implique un respect des personnes, tout développement territorial doit en tenir compte s'il veut réussir durablement.

Sur le plan pratique, ce projet montre la pertinence des aménités pour établir des contacts avec les habitants de la Wallonie. Les aménités agissent comme révélateur de l'intérêt pour le territoire, et comme pont entre citoyens de tous bords.

La démarche de lobby subséquente reposerait sur le raisonnement suivant : pour que le processus de recentrage de l'habitat réussisse et gagne l'adhésion des habitants, tant anciens que nouveaux, la Wallonie doit mettre en valeur ses qualités particulières, qui ne se retrouvent, dans de tels assemblages spécifiques, nulle part ailleurs au monde. Sans prise en compte réelle des aménités existantes, il est inutile d'espérer réussir des opérations de densification, de diminution de la demande en déplacements, ou même de prévention des risques environnementaux. Elles sont là, les aménités, infiniment variées mais unanimement prêtes à participer à la réussite de démarches de réhabilitation des villes et des villages comme lieux de vie à part entière. Il suffit que vous osiez pousser vos élus locaux à leur rendre visite !